

Annonces légales

Tribunaux

7168081001 - DL
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE MEAUX
Président Salvador-Allende
77109 Meaux cedex

PROCÉDURES COLLECTIVES
1^{re} chambre civile
RG n° 17/02734
Mme Alexia MATHIEU

Le tribunal de grande instance de Meaux par jugement du 31 octobre 2017 :

Constate la cessation des paiements de Madame Alexia MATHIEU ;

Constate que le redressement de Madame Alexia MATHIEU est manifestement impossible, conformément aux dispositions de l'article L. 640-1 du code de commerce ;

Ordonne l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire, à l'égard de Madame Alexia MATHIEU, née le 17 avril 1981 à REMIRONT (Vosges), demeurant 14 B, place Mireille-Morvan à 77090 Collégien, exerçant une activité d'infirmière à titre libéral ;

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 30 avril 2016 ;

Désigne Madame Isabelle FLORENTIN-DOMBRE, juge en qualité de juge commissaire, et en tant que de besoin Monsieur Michaël HARAVON, vice-président, comme juge commissaire suppléant ;

Désigne la SCP ANGEL-HAZANE, mandataire judiciaire, mission menée par Maître Philippe ANGEL, en qualité de liquidateur judiciaire ;

Désigne Maître Arnaud de CORNEILLAN de la SELARL DE CORNEILLAN-JAKOBOWICZ aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue aux articles L. 622-6 et R. 622-4 du code de commerce ;

Fixe le délai de la déclaration des créances impartis aux créanciers à DEUX (2) mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement ;

Rappelle au débiteur qu'en vertu de l'article L. 641-9-III du code de commerce il ne peut exercer, au cours de la liquidation judiciaire, aucune des activités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 640-2 du code de commerce ;

Fixe à VINGT-QUATRE (24) mois le délai de réclamation du dossier

7168082001 - DL
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE MEAUX
Président Salvador-Allende
77109 Meaux cedex

PROCÉDURES COLLECTIVES
1^{re} chambre civile
RG n° 17/02776
M. Olivier PAVAGEAU

Le tribunal de grande instance de Meaux par jugement du 31 octobre 2017 :

Constate la cessation des paiements de Monsieur PAVAGEAU Olivier, né le 30 juin 1962 à CONFLANS-SAINT-HONORINE (78), demeurant 13, rue des Prunelliers, 77880 ROISSY-EN-BRIE, exerçant l'activité de médecin à titre libéral au 24 B, avenue de la Résistance à 7750 Chelles ;

Ouvre la procédure de redressement judiciaire, à l'égard de Monsieur PAVAGEAU Olivier ;

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 30 avril 2016 ;

Désigne Madame Isabelle FLORENTIN-DOMBRE, juge en qualité de juge commissaire, et Monsieur Michaël HARAVON, vice-président, en tant que de besoin juge commissaire suppléant ;

Désigne la SCP ANGEL-HAZANE, mandataire judiciaire, mission menée par Maître Philippe ANGEL, en qualité de liquidateur judiciaire ;

Désigne Maître Arnaud de CORNEILLAN de la SELARL DE CORNEILLAN-JAKOBOWICZ aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue aux articles L. 622-6 et R. 622-4 du code de commerce ;

Ouvre une période d'observation de SIX (6) MOIS, soit jusqu'au 30 avril 2018 ;

Fixe le délai de déclaration des créances impartis aux créanciers à DEUX mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

7168082401 - DL
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE MEAUX
Président Salvador-Allende
77109 Meaux cedex

PROCÉDURES COLLECTIVES
1^{re} chambre civile
RG n° 17/02734
Mme Alexia MATHIEU

Le tribunal de grande instance de Meaux par jugement du 31 octobre 2017 :

Constate la cessation des paiements de Madame Alexia MATHIEU ;

Constate que le redressement de Madame Alexia MATHIEU est manifestement impossible, conformément aux dispositions de l'article L. 640-1 du code de commerce ;

Ordonne l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire, à l'égard de Madame Alexia MATHIEU, née le 17 avril 1981 à REMIRONT (Vosges), demeurant 14 B, place Mireille-Morvan à 77090 Collégien, exerçant une activité d'infirmière à titre libéral ;

Fixe provisoirement la date de cessation des paiements au 30 avril 2016 ;

Désigne Madame Isabelle FLORENTIN-DOMBRE, juge en qualité de juge commissaire, et en tant que de besoin Monsieur Michaël HARAVON, vice-président, comme juge commissaire suppléant ;

Désigne la SCP ANGEL-HAZANE, mandataire judiciaire, mission menée par Maître Philippe ANGEL, en qualité de liquidateur judiciaire ;

Désigne Maître Arnaud de CORNEILLAN de la SELARL DE CORNEILLAN-JAKOBOWICZ aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue aux articles L. 622-6 et R. 622-4 du code de commerce ;

Fixe le délai de la déclaration des créances impartis aux créanciers à DEUX (2) mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement ;

Rappelle au débiteur qu'en vertu de l'article L. 641-9-III du code de commerce il ne peut exercer, au cours de la liquidation judiciaire, aucune des activités mentionnées au premier alinéa de l'article L. 640-2 du code de commerce ;

Fixe à VINGT-QUATRE (24) mois le délai de réclamation du dossier

Avis administratif

7166422001 - AA
Commune de MONTRY

Modification du Plan local d'Urbanisme

2E AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° URB2017/114 du 3 octobre 2017, Mme le Maire de Montry a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme. Cette modification vise à l'ouverture à l'urbanisation de la zone IAU du secteur du Clos Philippot par son reclassement en zone IAU, par la création d'une orientation d'aménagement et de programmation et d'un règlement pour la zone IAU, afin de permettre la réalisation du projet d'extension du groupe scolaire Louis Pergaud et de création de logements.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montry du 6 novembre 2017 au 8 décembre 2017 inclus aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- lundi 6 novembre de 13 h 30 à 17 h 00,
- jeudi 23 novembre de 17 h 00 à 20 h 00,
- vendredi 8 décembre de 13 h 30 à 17 h 00.

Le dossier et le registre d'enquête seront disponibles en mairie. Pendant la durée de l'enquête, les observations concernant le projet de modification pourront être consignées dans le registre. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie (Mairie de Montry, 25, avenue de la Mairie, 77450. Montry). L'enquête publique sera close le 8 décembre 2017 à 17 h 00.

Date d'envoi à la publicité : 3 octobre 2017.

7168212801 - AA
Commune de LUZANCY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Mme Alexia MATHIEU
1^{re} chambre civile
RG n° 17/02734
Mme Alexia MATHIEU

7166320601 - AA
PREFET DE SEINE-ET-MARNE
Direction de la coordination des services de l'Etat
Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

Commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

La société LINKCITY, domiciliée 1, avenue Eugène-Freyssinet à GUYANCOURT (78280), a présenté, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, une demande d'autorisation d'exploiter un DATA-CENTER situé avenue Johannes-Gutenberg, Lieu-dit Zac du Prieuré Ouest sur le territoire de la commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS (77770).

Les opérations envisagées relèvent de la rubrique 2910-A-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Par arrêté préfectoral n° 17/DCSE/AG/048 du 29 septembre 2017, la demande de la société LINKCITY est soumise à enquête publique environnementale pendant 31 jours consécutifs du lundi 6 novembre 2017 à 9h00 au mercredi 6 décembre 2017 inclus à 17 h 30.

Le siège de cette enquête est fixé en mairie de BAILLY-ROMAINVILLIERS (51 rue de Paris, 77770 BAILLY-ROMAINVILLIERS).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier de demande comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé et tenu à la disposition du public :

- en mairie de Bailly-Romainvilliers, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
- en format papier,
- en version numérique sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégat.
- en mairies de Chessy, Coupvray, Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Villeneuve-le-Cornet et Villeneuve-Saint-Denis, communes comprises dans un rayon de dix kilomètres autour du site projeté, défini au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, aux jours et heures d'ouverture des mairies :
- en format papier,
- sur le site internet des services de l'Etat

7165917801 - AA
Commune de COULOMBS-EN-VALOIS

Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Mme Alexia MATHIEU
1^{re} chambre civile
RG n° 17/02734
Mme Alexia MATHIEU

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de Monsieur Bruno MORVAN, responsable de projets pour la société LINKCITY, domiciliée 1, avenue Eugène-Freyssinet à GUYANCOURT (78280), joignable au 01 30 60 48 59.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale auprès du Préfet de Seine-et-Marne (Direction de la Coordination des Services de l'Etat, Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique, 12, rue des Saints-Pères, 77010 MELUN CEDEX) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée par le Préfet de Seine-et-Marne à la société LINKCITY ainsi qu'aux maires de la commune de Bailly-Romainvilliers, sur le territoire duquel se situe le projet et des communes de Chessy, Coupvray, Coutevroult, Jossigny, Magny-le-Hongre, Montévrain, Serris, Villeneuve-le-Cornet et Villeneuve-Saint-Denis, concernées par le périmètre de l'affichage relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne (www.seine-et-marne.gouv.fr/enquetes-publiques), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique environnementale sera prise par arrêté du Préfet de Seine-et-Marne au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Melun, le 29 septembre 2017

La Préfète,
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
Signé : Nicolas de MAISTRE

7166429301 - AA
Commune de CROUY-SUR-OURCQ

Projet de Plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

LIQUIDATION JUDICIAIRE
Mme Alexia MATHIEU
1^{re} chambre civile
RG n° 17/02734
Mme Alexia MATHIEU

Par arrêté du maire n° 117/2017, en date du 3 octobre 2017, le maire de Crouy-sur-Ourcq a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU, arrêté par le Conseil municipal en date du 18 mai 2017. Au terme de cette enquête, le Conseil municipal approuvera le PLU par délibération.

A cet effet, Le Tribunal administratif a désigné Mme Aurélie INGRAND, thérapeute, domiciliée à Nogent-sur-Marne (94130), comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 6 novembre 2017 au 6 décembre 2017, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun prendre connaissance des dossiers, consigner ses observations sur le registre d'enquête publique, les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mme le commissaire enquêteur, Mairie, place de la Mairie, 77840 Crouy-sur-Ourcq ou les transmettre par courrier électronique à : projetplu.crouy-sur-ourcq@gmail.com

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, le lundi 6 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00, le samedi 18 novembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00, le mardi 28 novembre 2017, de 15 h 30 à 18 h 30 et le samedi 2 décembre 2017, de 9 h 00 à 12 h 00.

L'enquête sera close le 6 décembre 2017, à 18 h 00.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie.

L'autorité compétente, en charge du PLU, auprès de qui des informations peuvent être demandées est Mme GOOSSENS Maria-Christine, maire de la commune.

L'adresse du site internet sur lequel des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées est la suivante : www.crouy-sur-ourcq.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du Maire.

